

## **A. L'organisation des classes**

### **1) L'attribution des postes enseignants**

*Sous réserve de changement !*

- Cycle 2,5-5

Classe des Escargots (accueil) : *Mme Marie et Mmes Dominique et Jennifer (puéricultrices)*

Classe des Hiboux : *Mme Valérie*

Classe des Souris : *Mme Martine et Mme Anaïs (lundi)*

Classe des Poissons : *Mme Sabine (actuellement remplacée par Mme Aurélie)*

Classe des Lapins : *Mme Susy*

- Cycle 5-8

M3A : *M. Frédéric*

P1A : *Mme Charlotte (actuellement remplacée par Mme Isabelle) et Mme Christiane (aide au demi-groupe)*

P2A : *Mme Anne L. (actuellement remplacée par Mme Géraldine) et M. Sébastien (aide au demi-groupe)*

M3B (Champis) : *M. Stéphane*

P1B : *M. Michaël et M. Sébastien (aide au demi-groupe)*

P2B : *Mme Audrey et M. Sébastien (aide au demi-groupe)*

## Règlement des études

- Mis à jour : lundi 21 novembre 2016 11:13  
Écrit par Administrateur site web

---

- Cycle 8-10

P3A : *Mme Patricia*

P4A : *M. Joël*

P3B : *Mme Florence*

P4B : *Mme Martine*

*Mme Véronique pour tout le cycle (aide en demi-groupe)*

- Cycle 10-12

P5A : *Mme Aurélie*

P6A : *Mme Isabelle*

P5B : *M. Philippe*

P6B : *Mme Aude*

- Professeurs polyvalents : *Mme Fabienne (maternelle) - Mme Véronique - Mme Christiane - M. Sébastien - Mme Céline*
- Maîtres spécifiques en Religion : *Mme Véronique*
- Maîtres spécifiques en néerlandais : *Mme Céline - M. Alain*
- Maîtres spécifiques en gymnastique / sport / natation et psychomotricité :

Psychomotricité : *M. Silvio, M. Abdullah (classe escargots)*

Gymnastique et sport : *M. Silvio*

Natation : *M. Abdullah*

- Initiation musicale : *Mme Leslie*

## 2) Mélange des élèves pour la formation des classes

La formation des groupes d'enfants se fait après chaque cycle, si nécessaire. Les élèves seront mélangés après la M2 et d'office une fois au cours de leur parcours en primaire. La direction et les enseignants recomposent les groupes classes en tenant compte des affinités et des compétences de chaque enfant. Un changement dans le cycle peut être également effectué suite à la demande des professeurs à la direction. Lorsque les groupes sont constitués, c'est un tirage au sort qui désignera si le groupe va en A ou en B.

## B. Les cours spécifiques

### 1) Le travail en demi-groupe

Afin de favoriser l'efficacité dans les apprentissages, depuis de nombreuses années, l'équipe enseignante a choisi de renforcer le dispositif du nombre d'heures de cours en demi-groupe dans les premières années scolaires de primaire. Ce dispositif permet de remédier le plus rapidement possible aux difficultés rencontrées par les élèves dans leurs apprentissages, mais également de proposer aux élèves en facilité, du dépassement dans les temps d'exercices.

### 2) Religion

Comme annoncé dans le projet éducatif du PO[1] de l'école Aurore, l'école met l'accent, au travers des cours et autres moments de la vie de l'école, sur les valeurs humaines et spirituelles inspirées des Evangiles.

- En maternelle, un éveil religieux sera animé à des moments spécifiques de la semaine.
- En primaire, une des deux périodes est prise en charge par un professeur spécifique de religion : Mme Véronique. Ce cours, donné de la P1 à la P6, sera évalué régulièrement. En P2, P4 et P6, les élèves participeront aux évaluations interdiocésaines [2] qui permettront de mesurer les apprentissages.

### 3) Néerlandais

Au cycle 5-8, les M3 auront, chaque semaine, 25 minutes d'éveil au néerlandais.

## Règlement des études

- Mis à jour : lundi 21 novembre 2016 11:13

Écrit par Administrateur site web

---

Les P1 auront, chaque semaine, 1 période d'éveil au néerlandais.

Les P2 auront, chaque semaine, 1 période d'éveil au néerlandais.

Au cycle 8-10, les élèves auront, chaque semaine, trois périodes de néerlandais données par un maître spécifique.

Au cycle 10-12, les élèves auront, chaque semaine, cinq périodes de néerlandais données par un maître spécifique dont 1 période d'expression orale en demi-groupe.

### 4) Natation

Toute dispense du cours de natation doit être justifiée par un mot écrit remis au titulaire ou au professeur de natation. L'enfant dispensé accompagnera au bord de la piscine et mettra sa tenue de gym. **Le cours de natation est, tout comme les autres cours, obligatoire.**

- En maternelle

Pour les M2, après les vacances de carnaval, s'il y a assez de parents pour aider dans les vestiaires et pour surveiller autour de la piscine, les enfants iront tous les quinze jours à la piscine afin de se familiariser avec l'eau.

Pour les M3, les élèves auront piscine toutes les semaines jusqu'aux vacances de carnaval et ensuite tous les quinze jours.

Un professeur d'éducation physique anime la séance de piscine. Le coût de cette activité sportive est comptabilisé dans les frais obligatoires.

Les enfants de maternelle vont à la piscine en car.

Les professeurs de maternelle recherchent des parents prêts à les accompagner pour les aider lors de l'habillage et déshabillage ainsi qu'une présence autour de la piscine. Tout cela sera précisé lors de la réunion collective de la rentrée.

Le bonnet de bain rouge ou rouge et blanc est obligatoire. Vous pouvez le commander via le formulaire ci-joint ou l'acheter au secrétariat (rouge en latex ou rouge et blanc en tissu). Le short n'est pas considéré comme un maillot de bain et est donc interdit. De même,

## Règlement des études

- Mis à jour : lundi 21 novembre 2016 11:13

Écrit par Administrateur site web

---

veuillez éviter les bikinis, les maillots tutu et les maillots à bretelles croisées.

Pour participer au cours, l'enfant doit avoir ses bouées gonflées. Si l'élève n'est pas en ordre, il restera au bord de la piscine.

- En primaire

Le bonnet de bain rouge ou rouge et blanc est obligatoire. Vous pouvez le commander via le formulaire ci-joint ou l'acheter au secrétariat (rouge en latex ou rouge et blanc en tissu).

Le short n'est pas considéré comme un maillot de bain et est donc interdit. De même pour le bikini.

Les enfants de primaire iront à pied à la piscine.

Aussi bien pour les primaires que pour les maternelles, en cas d'absence au cours de natation, le remboursement n'est pas possible car la piscine facture par forfait.

Aucun élève ne peut acheter de collation au distributeur de la piscine.

## 5) Gymnastique et Sport

Les enfants de primaire ont une heure de cours de gymnastique une semaine sur deux. La deuxième semaine, ils ont deux heures de sport.

Lors de la mauvaise saison, le professeur de gymnastique organise, pendant les deux heures, la découverte d'un sport (judo, mini-hockey, ping-pong,...).

Une journée sportive est organisée pour le cycle 5-8 et les cycles 8-10 et 10-12. Les dates seront déterminées en cours d'année.

- Uniforme pour l'éducation physique

Sauf avis contraire de l'enseignant, pour toute activité sportive, l'enfant de **primaire** portera :

## Règlement des études

- Mis à jour : lundi 21 novembre 2016 11:13

Écrit par Administrateur site web

---

ü Un short bleu marine, obligatoire.

ü Le tee-shirt blanc et bleu marqué du logo de l'école.

---

ü Des sandales de gymnastique.

ü Des chaussettes blanches.

Toutes les pièces de l'uniforme seront marquées au nom de l'élève. Le tout sera rangé dans un sac de toile et non dans un sac plastique. Aucune fantaisie ne sera admise dans l'uniforme. Les cheveux longs seront attachés. Le sac de gymnastique reste en classe.

Ni montre, ni chaîne, ni autre bijou ne seront tolérés pendant le cours.

## 6) Psychomotricité

En maternelle, les élèves ont deux périodes de 50 minutes de psychomotricité. Celles-ci sont données par M. Silvio et M. Abdullah en accueil. Des informations plus pratiques seront communiquées lors de la réunion de la rentrée scolaire.

## C. Pour une bonne communication et organisation du travail scolaire

### 1) Journal de classe

- En maternelle

Une farde d'avis jouera le rôle du journal de classe. Elle sera en quelque sorte la boîte aux lettres entre les parents et l'école. **Les parents veilleront à la VIDER et à la rendre le lendemain.**

- En primaire

Le journal de classe devra toujours être dans le cartable de l'enfant ; **les parents veilleront à le signer quotidiennement.** Ils prendront le temps également de vérifier les premières pages qui signalent des comportements inadéquats, des devoirs ou leçons non réalisés, mais aussi une fois par mois les récompenses liées aux bons comportements.

### 3) Travail à domicile

## Règlement des études

- Mis à jour : lundi 21 novembre 2016 11:13

Écrit par Administrateur site web

---

Les devoirs et leçons, quel que soit le cours, font partie du travail scolaire et du processus d'apprentissage de votre enfant. **Ils sont obligatoires**. Tout devoir non fait devra être excusé par un mot des parents. S'il n'y a pas d'excuse valable, une retenue de travail sera organisée après les cours, s'il y a une accumulation de travaux non faits.

Nous ne vous demandons pas de corriger les devoirs mais bien de **vérifier** qu'ils soient faits jusqu'au bout et avec sérieux. Merci d'encourager la mémorisation des leçons.

### 3) Bulletins

Le bulletin est un outil de communication synthétisant les résultats de votre enfant. Les 4 bulletins sont répartis sur l'année scolaire, non pas en fonction des vacances mais bien du nombre de semaines (plus ou moins 8 à 9 semaines). Entre les bulletins, il vous est demandé de signer régulièrement les évaluations de vos enfants. Ce sont ces dernières qui vous apprendront le plus sur les facilités ou difficultés rencontrées lors des apprentissages. A l'école Aurore, on n'étudie pas pour un bulletin, les élèves sont évalués régulièrement et c'est la moyenne de ces résultats qui est reprise au bulletin.

Le premier bulletin sera une communication sur le démarrage scolaire de votre enfant. Une feuille reprenant les Savoir-Faire et Savoir-Etre attendus de l'élève y sera jointe. Des appréciations y seront notées et vous permettront de vérifier si votre enfant a les attitudes adéquates.

Bulletin 1 : P1 à P6 : **le vendredi 28 octobre 2016.**

Bulletin 2 : Remise du bulletin lors des réunions de parents individuelles en primaire pour les P1 à P6 : **le mardi 13 décembre ou le jeudi 15 décembre 2016.**

Bulletin 3 : P1 à P6 : **le vendredi 31 mars 2017.**

Bulletin 4 : Remise du bulletin lors des réunions de parents individuelles en primaire pour les P1 à P6 : **le mardi 27 juin ou le jeudi 29 juin 2017**

### 4) Evaluations externes

La Communauté française [\[3\]](#) organise chaque année des évaluations

## Règlement des études

- Mis à jour : lundi 21 novembre 2016 11:13

Écrit par Administrateur site web

---

externes non certificatives en P3 et P5. Grâce à cette évaluation, l'équipe enseignante réalisera un travail de réflexion sur les apprentissages mis en place au sein de l'école et cela dès la maternelle.

Les P2 et P4 participent en juin aux évaluations interdiocésaines. Ce sont des évaluations préparées par l'enseignement catholique. Pour les P6, les évaluations du CEB organisées par la Communauté française détermineront, dans un premier temps, si l'enfant peut avoir son CEB. Il devra obtenir plus de 50% dans toutes les branches disciplinaires évaluées par la C.F. Dans le cas d'un échec à ces évaluations, c'est le conseil de classe qui décidera de l'attribution ou non du CEB. La décision se basera sur l'évolution de l'élève au cours du cycle 10-12. Si l'élève a au-dessus des 60% de moyenne dans toutes les branches disciplinaires lors de son cycle 10-12, il recevra automatiquement son CEB. Les critères de réussite seront explicités lors de la réunion de la rentrée scolaire.

### 5) Réunions de parents

- Réunion collective

En début d'année, une réunion collective est organisée. Une première partie rassemblant tous les parents du cycle a pour but de rencontrer :

- ü la direction
- ü les professeurs de l'équipe du cycle
- ü l'équipe ATL
- ü le PMS
- ü le comité des fêtes
- ü l'association de parents

La seconde partie se fera avec le titulaire de votre enfant.

- Réunions individuelles
  - Maternelles :
    - Pour les Acc (escargots) : le mardi 18 ou jeudi 20 octobre 2016 et pour les nouveaux en cours d'année, une réunion après chaque rentrée.
    - Pour les M1 : le mardi 18 ou jeudi 20 octobre 2016



## Règlement des études

- Mis à jour : lundi 21 novembre 2016 11:13

Écrit par Administrateur site web

---

- pour les M2 et M3 : le mardi 7 ou jeudi 9 mars 2017
- pour les M3 (suivi PMS) : à déterminer au 3<sup>e</sup> trimestre.
- Primaires :
- mardi 13 et jeudi 15 décembre 2016
- mardi 27 et jeudi 29 juin 2017.
- Sur demande : via le journal de classe.
- Rencontre avec la direction : Un coup de téléphone au 02/705.27.96 et un rendez-vous sera fixé.

## 6) Matériel scolaire

Les listes sont données fin juin et sont accessibles sur le site Internet dès juillet.

- En primaire

Il est bien entendu que votre enfant doit avoir son matériel scolaire (latte, ciseaux, colle, cartouches, compas, équerre, etc. - suivant la demande du titulaire) en ordre et marqué à son nom **tout au long de l'année. Tout objet égaré, abîmé doit être remplacé dans les plus brefs délais.**

- En maternelle

Vous recevrez la liste du matériel souhaité.

## 7) Cartable

### ATTENTION :

Les cartables rigides (afin de protéger les livres et cahiers) à porter sur le dos sont les bienvenus ! **Pas de cartable à roulettes** pour des raisons de sécurité.

- En primaire

Nous vous demandons de procéder vous-mêmes à l'achat de ce dernier. Chaque enfant viendra en classe muni de son cartable. Les cartables doivent être **marqués au nom de l'enfant.**

- En maternelle

En Accueil et lère maternelle, le contenu du cartable est vérifié

## Règlement des études

- Mis à jour : lundi 21 novembre 2016 11:13

Écrit par Administrateur site web

---

chaque matin par le titulaire et nous demandons aux parents de faire la même chose en fin de journée. L'enfant doit être capable **d'ouvrir son cartable seul** et il **doit pouvoir contenir** une farde, une petite boîte à collation, une boîte à tartines. Veuillez expérimenter avant l'achat.

A partir de la 2ème maternelle, les enfants vident eux-mêmes leur cartable chaque jour. N'oubliez pas de vider le cartable avec votre enfant dès son retour de l'école.

Pour les 3<sup>ème</sup> maternelle, le cartable doit être assez grand pour contenir une farde A4.

## **D. Pour un bon épanouissement des élèves au cours de leur formation**

### **1) Excursions scolaires**

Au cours de sa scolarité, votre enfant aura l'occasion de visiter de nombreux musées, expositions... Ces sorties font partie des apprentissages et sont donc obligatoires. Les frais de ces excursions sont pris en compte dans les frais scolaires obligatoires dans la mission de l'enseignement.

Pour diminuer les frais de transport, les classes privilégieront les transports en commun.

- Abonnement stib

**Veillez à ce que votre enfant (primaire) ait un abonnement STIB (gratuit)**

Lors de nos sorties, nous favorisons les transports en commun. Nous vous demandons que vos enfants aient l'abonnement STIB. Cet abonnement est gratuit pour les moins de 12 ans. Adressez-vous directement à la STIB. Merci.

### **2) Classes extérieures**

Les classes extérieures font partie intégrante des apprentissages à l'école Aurore. **En inscrivant vos enfants, vous vous êtes engagés, en signant le projet éducatif et pédagogique, à ce que votre enfant y**

## Règlement des études

- Mis à jour : lundi 21 novembre 2016 11:13

Écrit par Administrateur site web

---

**participe.** En aucun cas, un problème financier ne peut empêcher la participation de l'enfant. Les difficultés financières sont laissées à l'appréciation de la direction.

Nous vous proposons de payer le montant soit en une fois, soit en plusieurs fois. Vous recevrez en temps voulu la facture et les modalités pour le(s) paiement(s). Nous vous invitons à épargner personnellement, tous les mois, une somme de 10 à 15 € suivant les classes extérieures organisées.

A titre indicatif

Classe	Cycle 5-8  Tous les 3 ans  (2017-2018)	P3  Chaque année	Cycle 10-12  Nouveau Tous les 2 ans  (2017-2018)
Où ?	Classes de mer	Classes de ferme	Classes de neige
Coût	200 €* 	200 €* 	550 € 

\* Le prix du séjour est revu chaque année, notamment en fonction du nombre d'enfants participants (prix de groupe pour les excursions, les autocars, l'augmentation du coût des nuitées...).

En cas de désistement dû à une maladie justifiée par un certificat médical, nous vous rembourserons le montant, moins les frais administratifs, selon les centres d'hébergement.